# PAUVRETÉ ET ASSISTANCE DANS LE DISTRICT DE DOUAI SOUS LA RÉVOLUTION (1788 - AN V)

PAR

# CLAUDINE LEFEBVRE licenciée ès lettres

Cette étude d'une classe, la plus misérable de la société, se situe dans le cadre d'un district et d'une ville : Douai.

Comment les problèmes se sont-ils posés dans « l'Athènes du Nord » et dans ce district où les pauvres subissent à la fois les conséquences du climat, de la crise économique et de deux invasions?

## **SOURCES**

Nos dépouillements ont été effectués aux Archives départementales du Nord, notamment dans les séries L, Q, et tabellion de Douai et, à un moindre chef, les séries C, H, et les cartes et plans. Les Archives nationales, avec la sous-série F<sup>15</sup> (assistance et secours) nous ont fourni d'autres renseignements. Sur le plan local, les archives municipales nous ont été fort utiles, qu'il s'agisse d'archives conservées dans les mairies des villages — souvent de consultation difficile — ou qu'il s'agisse des Archives municipales de Douai, d'une exceptionnelle richesse et parfaitement classées. Signalons enfin les archives hospitalières, indispensables, mais que nous n'avons pu consulter que partiellement.

# PREMIÈRE PARTIE

#### L'INDIGENCE

Évaluation quantitative de la misère. — Les pauvres du district de Douai représentent environ 20 à 30 % de la population. Avec le Pas-de-Calais, le Nord est l'un des départements français les plus pauvres (23 % de la population est



pauvre). La ville de Douai n'en compte que 15 %. Ces chiffres s'expliquent par des différences de niveau économique et surtout industriel.

Classification socio-professionnelle des pauvres. — Les journaliers des campagnes représentent 72,2 % des pauvres dénombrés par les décrets de Ventose an II, auxquels on peut ajouter 3,7 % d'hommes et 8 % de femmes s'adonnant aux métiers de l'habillement. A Douai, aucune profession masculine ne domine réellement. On compte un nombre sensiblement égal de métiers de l'habillement, de manouvriers (environ 20 %) et de « petits métiers ». Les dentellières et fileuses fournissent un fort contingent (65,6 %) au nombre des pauvres.

Répartition par âge des indigents du district de Douai. — Dans les zones urbaines, la majorité des pauvres a de trente à cinquante ans; les femmes — la plupart du temps des veuves — ont plus de cinquante ans. Dans les zones rurales, l'âge moyen des pauvres — sexes mélangés — est plus élevé. On y trouve également des pauvres très jeunes, de quatre à quatorze ans. Il s'agit certainement d'enfants trouvés, placés à la campagne par l'Hôpital général.

Pour Douai, le nombre moyen d'enfants par famille pauvre est de 2,64 alors qu'il s'élève à 3,3, à la même époque, toutes classes sociales mêlées. Les campagnes, malgré quelques différences, connaissent un rythme démographique voisin : 3,1 enfants par famille pauvre.

Ces données montrent qu'il s'agit non d'une pauvreté démographique ou

résiduelle mais d'une pauvreté structurelle et économique.

Répartition topographique des pauvres de Douai. — Les pauvres semblent parfois relégués à la périphérie de la ville et dans certaines rues. Cependant, ils habitent également les paroisses les plus riches, en cave, en grenier ou dans des chambres louées à des particuliers. Nous pouvons conclure, pour la période révolutionnaire, non à une ségrégation horizontale mais plutôt à une ségrégation verticale.

Les pauvres dans la conjoncture économique, sociale et politique. — Durant la Révolution, le non-récoltant de la ville ou de la campagne ne trouve guère de quoi se nourrir. Les marchés urbains sont fermés aux « étrangers », la vente des grains à domicile interdite. L'invasion et la spéculation ajoutent à cette crise. Les marchés sous la Convention thermidorienne sont vides.

Les industries rurales ou urbaines, et notamment l'industrie textile et houillère, souffrent de la concurrence anglaise, de la raréfaction des matières

premières, de l'invasion et de la conscription.

Les deux invasions de 1792 et de 1793-1794 jettent sur les routes de l'exil nombre de réfugiés et notamment les plus humbles. Douai, la seule place forte encore libre d'accès, accueille un nombre considérable de réfugiés (sept cent soixante et une familles en 1792 et cent trente-six familles en 1793-1794), mais aussi les plus pauvres qui n'ont pu gagner l'intérieur du pays. Ce gonflement de population pose de sérieux problèmes : logement, subsistance...

#### DEUXIÈME PARTIE

#### L'ASSISTANCE

Le problème de la pauvreté est au centre des préoccupations des cahiers de doléances du district, mais ces cahiers font preuve de fort peu d'originalité. Les seules réclamations concernent un contrôle plus grand de l'assistance par la communauté des habitants et la création d'impôts nouveaux. Nous n'y avons trouvé nulle trace d'un désir de nationalisation des biens charitables. Les responsables se contentent d'appliquer les directives de Paris.

L'héritage de l'Ancien Régime. La carte hospitalière du district. — Dans les campagnes fonctionnent des tables des pauvres dont les revenus proviennent de biens propres. Ces tables expriment, dans le cadre d'un village, la domination du menu peuple par la bourgeoisie, de qui dépend la survie du pauvre. Ces tables gérées par des pauvriseurs, tous riches bourgeois, dispensent des secours irréguliers et une assistance médicale gratuite. Douai dispose d'une administration charitable particulière, à base municipale. Sur le plan hospitalier, il existe un déséquilibre certain entre les campagnes et les villes. Douai dispose notamment d'un Hôpital général, d'un Hôtel-Dieu, et de l'hôpital Saint-Thomas. Les bâtiments, de construction récente, sont fort salubres et ont bénéficié du mouvement de réforme médicale du xVIIIe siècle. Les internés sont âgés, admis pour infirmités, prostitution ou folie. Leur nombre ne fait que décroître durant la Révolution. Les règlements y sont très stricts.

L'assistance sous la Révolution. — De 1789 à mars 1793, les établissements charitables souffrent des premières mesures révolutionnaires : lutte contre les congrégations religieuses, vente des biens nationaux. L'autorité municipale prend en main leur administration. Les ateliers de charité, hérités de l'Ancien Régime, continuent à fonctionner. S'attaquant pourtant à la racine du mal—le chômage—, ils servent en fait moins les intérêts des malheureux que ceux des manufacturiers. Cette main-d'œuvre à bon marché fournit les manufactures textiles en matières semi-finies, à des prix dérisoires. Des règlements draconiens (interdiction de tout rassemblement) n'empêchent pas des actions revendicatives. A Douai, les premières grèves à l'atelier des fossés et à celui de filature sont durement réprimées et les ouvriers dispersés.

Durant la seconde période, de 1793 à l'an V, les responsables utilisent l'appareil terroriste pour assurer au jour le jour la subsistance des pauvres (réquisitions, saisies, ventes au prix du Maximum...). L'état prend en charge l'assistance. La loi du 23 Messidor an II, qui nationalise les biens charitables, semble avoir connu un certain succès dans les centres urbains. L'Hôpital général perd quatre-vingt-huit de ses quatre-vingt-dix-huit maisons et 68,6 % de ses terres, l'hôpital Saint-Thomas 39,7 %. La vente des biens des pauvretés est fort inégale : certaines ont perdu la presque totalité de leurs terres (Bruille 99,4 %, Raimbeaucourt 95,6 %...); d'autres n'ont guère ressenti les effets de cette loi (Arleux 2,3 % des terres sont vendues, Auby 3,8 %). Les paysans, dans l'ensemble, se sont montrés assez réticents à l'achat de ces biens qui leur apparaissaient comme inaliénables. La loi de Bienfaisance nationale du 18 Floréal

an II voit ses effets limités en nombre (140 assistés pour tout le district de Douai) et en temps (les secours prévus sont arrêtés dans le Douaisis le 30 Germinal an III). Le peu de pauvres assistés par la loi ne l'a été que pendant un an.

Aux limites de l'assistance. — Le Mont-de-Piété, créé par l'Ancien Régime, continue son activité durant la Révolution. Les comptes de cet organisme offrent une courbe stable durant les premières années de la Révolution. Dès l'an II, ils deviennent plus irréguliers. Les effets de la loi du 4 Pluviose an II ne se font sentir qu'en l'an III. Dès lors, l'importance des dégagements prouve que le recours au Mont-de-Piété est l'apanage des pauvres, ce que nous avait laissé entrevoir l'étude des comptes hebdomadaires.

Stade suprême de la misère, la mendicité apparaît quand les formes d'assistance ont fait faillite. Les mendiants sont groupés en bandes (deux cents à Orchies et Beuvry) et présentent un réel danger social (chauffeurs, émeutiers). Les mesures répressives révolutionnaires subissent le même échec que celles prises sous l'Ancien Régime.

# TROISIÈME PARTIE

# LES PAUVRES DANS LA RÉVOLUTION

Là où les formes d'assistance ont échoué, le pauvre prend en main sa destinée et l'assume de manière violente. Il cherche à trouver dans les organismes révolutionnaires une manière légale d'exprimer l'antagonisme qui oppose « brasnus et bourgeois ».

La Garde nationale douaisienne. — Cette garde compte, au 24 juillet 1789, 13,04 % de pauvres. En juin 1790, ils représentent 13,21 % des volontaires. Cette présence de pauvres dans la garde se traduit par une prise de position particulièrement révolutionnaire. Les éléments les plus dangereux sont éliminés en septembre 1791. La garde ne compte plus que 6,5 % de pauvres à cette date.

Les sociétés populaires. — A Douai, Orchies ou Pecquencourt, la participation des pauvres dans ces sociétés est, partout, importante. En Vendémiaire an III, elle est de 13,61 % à Douai et de 14,54 % à Orchies. En l'an II, elle est de 25,3 % à Pecquencourt. Les pauvres ont vu dans ces organismes typiquement révolutionnaires une occasion d'affirmer leur force. Ces sociétés ont d'ailleurs un rôle non négligeable dans le domaine de l'assistance.

L'alphabétisation des pauvres. — 18,18 % des femmes savent écrire, 54,55 % ne savent pas signer leur nom, 27,7 % savent le dessiner. 36,14 % des hommes savent écrire, 49,33 % ne savent pas, 14,53 % dessinent leur nom. Les pauvres ont bénéficié du courant d'alphabétisation qui a fait passer le Nord du soixante-quatrième au vingt-quatrième rang en un siècle. Par la création d'écoles gratuites et laïques, la Révolution favorise leur alphabétisation. Cet

effort est entravé par l'hostilité des municipalités ou du clergé et se disperse sur des problèmes extérieurs.

Les biens communaux. — Le partage de ces biens, ordonné en 1777, est laissé au libre choix des communautés le 10 juin 1793. Les municipalités, qui s'étaient jusque-là montrées hostiles au triage et au partage, cèdent peu à peu. Le partage favorable aux pauvres est effectif dès l'an III. Dès le retour au pouvoir des gros propriétaires, hostiles au partage, la cession des portions ménagères est annulée.

La vie quotidienne des pauvres. — La vie des pauvres subit peu de changement par rapport à ce qu'elle était sous l'Ancien Régime. Lit de bois blanc, paillasse... constituent l'essentiel de leurs biens. Il n'y a dans le logis du pauvre ni réserve monétaire ou alimentaire, ni vaisselle hormis en méchante faïence, ni objets de luxe, excepté quelques croix ou quelques alliances.

### CONCLUSION

Le pauvre, travailleur au salaire insuffisant, en chômage ou sans réserves financières, fait encore cause commune avec les autres membres du Tiers-État. Il apporte à son « supérieur social », sa masse numérique non négligeable et non négligée. L'amalgame est encore possible entre pauvres et bourgeois du Tiers dans le cadre d'une ville, d'une garde nationale ou d'une société populaire. Mais déjà, des luttes naissent au sein même de ces organismes qui mettent en évidence des dissentiments de classe. Le pauvre, qui a confié à la bourgeoisie sa destinée et son assistance, commence à prendre conscience de la spécificité de sa classe. Mais les réactions des pauvres demeurent dans le domaine de la spontanéité révolutionnaire et des réactions viscérales d'un consommateur. Tributaire de la bourgeoisie, le pauvre, au travers des événements révolutionnaires, réagit désormais en tant que groupe défini.

**ANNEXES** 

and the second s

The first than the second seco

Agents and the state of the sta